

Devenir ANIMATEUR SPORTIF PLURIVALENT Avec un BPJEPS spécialité Activités Physiques pour Tous Unité Capitalisable d'Adaptation: Sport Santé

>QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champ du sport, de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Le BPJEPS spécialité Activités Physiques pour Tous -

La formation proposée par FORM'AS en partenariat avec le CREPS de Strasbourg, offre la possibilité d'obtenir le BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » et une formation complémentaire dans le secteur du Sport Santé.

Ce module vient renforcer les compétences de l'animateur sportif dans l'encadrement des pratiques dans une dimension de Sport Santé des activités de pleine nature.

>DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION

De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la validation de **10 unités capitalisables**.

BPJEPS spécialités Activités Physiques pour Tous

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

- UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
- UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

Les cinq unités capitalisables génériques de la spécialité « Activités Physiques pour Tous »

- UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre d'activités physiques pour tous ;
- UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'activités physiques pour tous ;
- UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des activités physiques pour tous et de l'animation en sports collectifs.
- UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans le champ des activités physiques pour tous;
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques des activités physiques pour tous concernées;

UC 10 : Unité Capitalisable d'Adaptation visant l'adaptation à l'emploi.

CONDUITE DE PROJETS DE PROMOTION DU SPORT SANTE

>LE METIER D'ANIMATEUR SPORTIF PLURIVALENT

Codes des fiches ROME les plus proches (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

K1206 : Intervention socioculturelle

G1204 : Éducation en activités sportives

Où exercer le métier d'animateur sportif ?

L'animateur titulaire des BPJEPS « activités physiques pour tous de par sa plurivalence exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Il peut intervenir également dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Ces structures sont, de façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, base de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise...

Exemples :

Animateur sportif dans une association sportive, un centre socio-culturel, une MJC... Animateur sportif au service des sports ou de la jeunesse d'une commune ou d'une communauté de communes, Animateur sportif dans un centre de vacances

Compétences

> BPJEPS APT

Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les activités physiques et sportives, les sports collectifs dans la limite des cadres réglementaires. Il maîtrise les connaissances de base relatives à la pédagogie, à l'apprentissage, aux sciences biologiques et humaines, à la législation et à la réglementation, appliquées aux activités physiques et sportives. Il connaît les fondamentaux théoriques et les logiques internes de ces activités

Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, de bien être et de loisir.

Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique (jeux collectifs, jeux d'opposition, jeux d'adresse) , les activités physiques en espace naturel (marche, vélo, parcours santé, course...).

Il participe à la vie, à la gestion et au fonctionnement de la structure.

> Activités complémentaires :

Il conçoit et conduit des projets de promotion du Sport Santé.

Il encadre des activités physiques en vue d'une pratique physique régulière, adaptée ,sécurisante, progressive et d'une optimisation de sa condition physique.

Il développe son action en lien avec les recommandations médicales

Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet www.form-as.fr